



Schola Europaea

Bureau du Secrétaire général

Secrétariat Général

Réf. : 2009-D-141-fr-1

Orig.: FR

RAPPORT D'ACTIVITE DU PRESIDENT DE LA CHAMBRE DE RECOURS POUR L'ANNEE 2008

Conseil supérieur des Ecoles européennes

20 et 21 janvier 2009 à Bruxelles

CHAMBRE DE RECOURS DES ECOLES EUROPEENNES

Le Président

Bruxelles, le 5 janvier 2009

RAPPORT D'ACTIVITE POUR L'ANNEE 2008

Au cours de l'année 2008, la Chambre de recours des Ecoles européennes a encore dû faire face à un nombre important de recours. Cependant, elle a pu traiter les affaires dont elle a été saisie dans des conditions un peu moins difficiles qu'en 2007.

I - La composition, l'organisation et les compétences de la Chambre de recours

Au cours de l'année 2008, aucun changement n'a affecté la composition de la Chambre de recours et, contrairement aux années précédentes (voir le rapport d'activité pour l'année 2007), celle-ci a pu enfin fonctionner à effectif complet.

Ses six membres, répartis en deux sections composées par rotation, ont pu travailler dans des conditions un peu moins difficiles, même si l'afflux des recours en période d'été continue à générer d'importants problèmes pratiques.

La Chambre a été assistée par son greffier et par une assistante juridique, qui exercent également des fonctions non contentieuses au sein du Secrétariat général des Ecoles européennes. L'assistante a, cependant, travaillé à plein temps pour la Chambre de recours pendant la période la plus chargée, de juin à décembre, et son concours a été très précieux.

Enfin, aucune extension de compétences de la Chambre n'est intervenue en 2008.

II - L'activité juridictionnelle de la Chambre de recours en 2008

1) Le nombre et les catégories de recours enregistrés

En 2008, la Chambre de recours a été saisie de 65 recours, soit un nombre à peine inférieur à celui enregistré en 2007 (68), qui marquait une progression spectaculaire par rapport à 2006 (23) et 2005 (20).

Comme l'année précédente, ce sont les recours directement formés contre des décisions de l'Autorité centrale des inscriptions des Ecoles européennes de Bruxelles qui ont été les plus nombreux : 41 (à comparer à 44 en 2007), dont 9 en référé (1 seul en 2007).

Viennent ensuite les recours contentieux dirigés, après recours administratif préalable, contre des décisions des conseils de classe pour les passages en classe supérieure : 17 (14 en 2007), dont 5 en référé (3 en 2007).

4 recours relevant du statut du personnel détaché émanent d'enseignants (5 en 2007), dont le dernier est un recours collectif formé par 134 professeurs.

2 recours concernent les règles spécifiques du baccalauréat européen (aucun en 2007).

Enfin, 1 recours est dirigé contre une décision d'un conseil de discipline concernant un élève (2 en 2007).

2) Les décisions rendues ou à rendre par la Chambre de recours.

Au total, 24 recours ont été instruits selon la procédure ordinaire, écrite et orale, 2 ont fait l'objet d'une décision contradictoire rendue sans audience, 18 d'une décision motivée non contradictoire, 9 d'ordonnances de référé et 11 de décisions ou d'ordonnances de radiation par suite de désistement ou de non-lieu à statuer.

En ce qui concerne le sens des décisions rendues ou à rendre par la Chambre de recours, on peut relever que :

- sur les 41 recours dirigés contre l'Autorité centrale des inscriptions de Bruxelles, 3 ont abouti à une annulation, 2 à un sursis à exécution avec inscription provisoire, 8 à une radiation, 1 est encore en attente de décision et tous les autres ont été rejetés ;

- sur les 17 recours dirigés contre des refus de passage en classe supérieure, 1 a abouti à une annulation de l'acte attaqué, 1 à un sursis à exécution avec réexamen, 1 à un sursis à exécution avec admission provisoire, 3 à une radiation, 1 est en attente de décision et les autres ont été rejetés ;

- 2 des recours émanant des enseignants ont été rejetés, les 2 autres sont en instance ;
- les 2 recours relatifs au baccalauréat européen ont été rejetés ;
- le recours dirigé contre une sanction disciplinaire est en attente de décision.

III - Les perspectives pour l'année 2009

Il doit être rappelé que l'amélioration relative de la situation de la Chambre de recours en 2008 par rapport à 2007 est essentiellement due, à nombre de recours comparable, à l'effectif complet de ses membres et à la mise à sa disposition à plein temps d'une assistante pendant la période la plus chargée de l'année.

Cette situation devrait être consolidée en 2009 avec la transformation de l'emploi d'assistante juridique à temps partiel en celui de juriste à temps complet à titre permanent, dont le titulaire pourra notamment, outre l'assistance indispensable apportée au président et aux membres de la Chambre pour le traitement des recours (voir, à ce sujet, le rapport d'activité pour l'année 2007), prendre en charge la documentation juridique et l'alimentation du site internet. Ce dernier constitue, en effet, un outil de plus en plus important pour les personnes relevant de cette juridiction.

Il convient, cependant, de souligner que la situation de la Chambre de recours restera fragile si le nombre de recours enregistrés en 2009 connaît une hausse sensible par rapport à 2008.

Une telle hausse n'est pas exclue, non seulement en raison des difficultés rencontrées par l'Autorité centrale des inscriptions des Ecoles européennes de Bruxelles dans la détermination de la nouvelle politique d'inscription pour 2009, mais aussi en raison des nouvelles compétences qu'il est envisagé d'attribuer à la Chambre de recours.

En terminant ce rapport, le président de la Chambre de recours tient à remercier publiquement ses collègues et les deux collaboratrices de son greffe pour la diligence dont ils ont fait à nouveau preuve au cours de l'année 2008. Ainsi que je l'ai déjà souligné l'an dernier, cette diligence est le gage que, si on lui en donne les moyens, notre juridiction pourra continuer à fonctionner normalement au service de ses justiciables, qui sont à la fois les professeurs, les élèves et parents d'élèves, et les Ecoles européennes elles-mêmes.

Henri Chavrier